

INstrument de Gestion des Référentiels RH

Le contexte

- Dans le cadre du programme de modernisation SIRH – paye de l'état, le CISIRH développe des outils visant à permettre la convergence des SIRH ministériels et le bon fonctionnement de la chaîne RH dans son ensemble ;
- Les référentiels disponibles dans l'instrument de gestion des référentiels RH assurent la qualité, la conformité et l'homogénéité des données utilisées. En « cible », Ingres doit garantir la mise à disposition des référentiels communs et faciliter les échanges avec les ministères et l'ensemble de la chaîne RH.

A qui s'adresse-t-il ?

- Aux services RH des ministères et aux directions de tutelle (DGAFP, DB, DGFIP) pour la consultation et la validation du contenu des référentiels ;
- Aux équipes projets des ministères pour accéder à INGRES et pouvoir intégrer les informations dans les SIRH ou autres applications de la chaîne RH/payé (ex : application de gestion des concours GRECO).

Que peut-il vous apporter ?

- Ingres est une base de connaissance conforme à la réglementation et un outil de référence pour alimenter les SIRH ministériels qui permet :
 - de disposer, à terme, de la totalité du **Dictionnaire des données**.
 - **d'accéder à la totalité du référentiel de paye (interministériel et ministériel)**: consultation dans un même outil des fiches des référentiels de paye des ministères et des barèmes réglementaires afférents.
 - **de consulter une base documentaire fiable et à jour de la réglementation** avec des liens directs vers Légifrance et la BJFP
 - **d'extraire des rapports** nécessaires au suivi et à la validation du contenu des référentiels et utilisables pour des analyses croisées des données INGRES ;
 - **d'intégrer des flux** permettant une **mise à jour automatisée des référentiels SIRH**.
- Ingres a vocation à devenir un **outil de veille réglementaire** avec un travail réalisé par le Bureau d'appui à la simplification réglementaire et à la modernisation de la fonction RH (BSRMRH).
- Ingres n'est pas un **système d'information décisionnel**. Il ne contient pas de données personnelles.

Quelle trajectoire d'évolution?

- Actuellement INGRES comporte de nombreux domaines : **Référentiel de Paye (RDP)**, **Nomenclatures** (Référentiels de Classification Centraux, Noyau, Fichier Gest, FIP, nomenclatures Externes comme HEXAPOSTE, TABANK etc.), **Dictionnaire des données**, **Bibliothèque des actes**, **Règles de Gestion RH**, et **Référentiel des textes**.
- INGRES est une application en enrichissement constant qui cherche à s'adapter aux besoins des utilisateurs ministériels. Ainsi pour 2018, une nouvelle trajectoire permettra une maintenance au fil de l'eau, et le développement de nouvelles fonctionnalités en mode projet sur des thématiques prioritaires avec nos clients, comme l'évolution de la bibliothèque des actes au format de la suite 9, l'enrichissement des RCC : indemnités, durée de stage, codes ADAGE, la refonte des fiches RDP, etc...

Quel accompagnement le CISIRH peut-il vous apporter ?

Aider à la prise en main

- publication de newsletter sur l'actualité (évolution à venir, date des formations...)
- aide en ligne accessible dans Ingres.

Proposer une aide Utilisateur « CISIRH Now »

- permet de signaler des anomalies, de poser des questions, de suggérer des évolutions et de demander des habilitations ;
- documentation accessible.

Dispenser une formation

- des modules de formation sur poste au sein du CISIRH
- des démonstrations sur demande .

Organiser un groupe Utilisateur

- une session au cours de laquelle des utilisateurs se réunissent au CISIRH pour échanger sur leurs pratiques et proposer des évolutions ;
- périmètre de participants adapté à l'ouverture progressive des fonctionnalités et du contenu de l'outil.

Assurer une disponibilité du service

- outil accessible de 7h à 20h du lundi au vendredi (hors jours fériés) ;
- assistance technique disponible de 9h à 18h du lundi au vendredi (hors jours fériés).

Calendrier des formations et ateliers interactifs INGRES 2019 (1^{er} semestre – dates prévisionnelles)

Formation Initiale	RCC	BDA	RDP	RGRH
21 janvier	22 janvier	05 février	29 janvier	22 janvier
18 février	23 avril	02 avril	19 février	13 mars
11 - 25 mars	25 juin	04 juin	16 avril	21 mai
15 avril			28 mai	
13 - 27 mai				
17 juin				
1 ^{er} juillet				

Contactez-nous !

L-cisirh-INGRES@finances.gouv.fr